

Motion 3221

pour renforcer la prévention contre les escroqueries visant les seniors à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la vulnérabilité accrue des personnes âgées face aux escroqueries ;
- la multiplication des cas d’arnaques dites « au faux policier », « au faux banquier », « au faux coursier » et autres ;
- l’impact financier et psychologique souvent lourd pour les victimes ;
- la nécessité d’adapter en permanence les dispositifs de prévention face à l’évolution des méthodes frauduleuses ;
- le rôle fondamental de l’Etat dans la protection des personnes vulnérables,

invite le Conseil d’Etat

- à renforcer les campagnes de prévention destinées aux seniors, notamment par des actions régulières, visibles et adaptées aux différents profils de la population âgée ;
- à développer des supports d’information simples et accessibles, diffusés par voie postale, dans les pharmacies, cabinets médicaux, EMS, associations de seniors et autres lieux fréquentés par les personnes âgées ;
- à mettre en place des actions de sensibilisation de proximité, telles que des séances d’information dans les communes, animées en collaboration avec la police cantonale.